



# MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0  
Tél : 819-423-5575

Le 14 août 2013

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 8, Côte Birabin-Saint-Denis, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 14 août 2013 à 19h30 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)	Pierre Laflamme	Pierre Ippersiel
	Galia Vaillancourt	Guy Charlebois
	Karoll Fortier	James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du Maire monsieur Denis Beauchamp.

Suzie Latourelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Monsieur Pierre Laflamme est absent.

---

### .5.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2000-08-143-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2000-08-143

**2013-08-206**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Guy Charlebois, qu'à une séance ultérieure, le règlement 2000-08-143-02 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 2000-08-143, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

#### **Copie authentique**

.....  
Guy Charlebois, Conseiller siège # 5

.....  
Denis Beauchamp, Maire

.....  
Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

AVIS PUBLIC

**Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant les règlements suivants :  
Zonage numéro 2000-08-147  
Plan d'urbanisme numéro 2000-08-143**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant les règlements de zonage, numéro 2000-08-147 et plan d'urbanisme numéro 2000-08-143 de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours:

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption à sa séance du 14 août 2013, de la résolution suivante :

**OBJET:** PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-147-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2000-08-147 ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-143-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2000-08-143.

Le plan de zonage est modifié de sorte que la zone récréative et commerciale (REC-a) du secteur de votation numéro 116, soit agrandie à même une partie de la zone agricole-forestière (AGR-f) du secteur de votation numéro 113, afin d'inclure les lots 290 et 317 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours;

Le plan d'urbanisme est modifié de sorte que l'affectation récréative (REC), soit agrandie à même une partie de l'affectation agricole-forestière (AGR-f), afin d'inclure les lots 290 et 317 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours;

Le secteur concerné par ces modifications est situé sur la route 323 à proximité des chemins Côte Ezilda et Côte Azélie.


Et ce, dans un cadre de révision desdits règlements visant la modification des règlements existants, tiendra une assemblée publique de consultation le **23 septembre 2013, à 19h00, au bureau municipal sis au 8, Côte Birabin-Saint-Denis, à Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec**, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

**QU'AU** cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets;

**QUE** les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.

**QUE** ce projet de règlement, est disponible, pour consultation, au bureau de la municipalité, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours  
Ce 29<sup>ième</sup> jour d'août deux mille treize.


  
Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

*CERTIFICAT DE PUBLICATION*

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Je, soussignée, Directrice générale, secrétaire-trésorière, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié dans le journal local le 4 septembre 2013 et en affichant une copie au bureau municipal et à l'église paroissiale le 29 août 2013 entre 16 heures et 17 heures.

  
Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

## AVIS PUBLIC

**Est par les présentes données par la soussignée que :**

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 23 septembre 2013, les règlements suivants ont été adoptés.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-143-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ 2000-08-143**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-147-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2000-08-147**

**Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance desdits règlements.**

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours  
Ce 24<sup>ième</sup> jour de septembre de l'an deux mille treize.

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 24 septembre 2013 entre 15 heures et 16 heures.

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**4- RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-143-02 MODIFIANT LE PLAN  
D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2000-08-143**

**2013-09-247**

**ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier le plan d'urbanisme révisé numéro 2000-08-143 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 109 à 110.3 inclusivement;

**ATTENDU** que le conseil municipal se doit de modifier le plan d'urbanisme révisé, soit le plan d'urbanisme afin d'inclure les lots 290 et au 317 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours dans l'affectation récréative (REC), tel que décrit dans la décision relative à une exclusion rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 368915;

**ATTENDU** que l'affectation récréative (REC), soit agrandie à une même partie de l'affectation agricole-forestière (AGR-f), afin d'inclure les lots 290 et 317 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY CHARLEBOIS

Et résolu que le conseil municipal adopte le **règlement numéro 2000-08-143-02 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2000-08-143**

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 2**

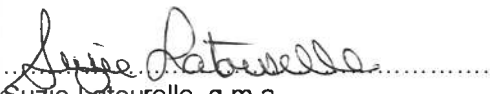
Le plan d'urbanisme est modifié de sorte que l'affectation récréative (REC), soit agrandie à même une partie de l'affectation agricole-forestière (AGR-f), afin d'inclure les lots 290 et 317 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, tel que décrit en annexe A;

**Article 3**

Le présent règlement entrera conformément à la Loi.

ADOPTÉ

  
.....  
Denis Beauchamp  
Maire

  
.....  
Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

<b>1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT</b>	<b>14 AOÛT 2013</b>
<b>PUBLICATION JOURNAL</b>	<b>4 SEPTEMBRE 2013</b>
<b>AVIS DE MOTION :</b>	<b>14 AOÛT 2013</b>
<b>AVIS PUBLIQUE :</b>	<b>29 AOÛT 2013</b>
<b>ADOPTÉ :</b>	<b>23 SEPTEMBRE 2013</b>
<b>AFFICHÉ :</b>	<b>24 SEPTEMBRE 2013</b>